



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Ces Conditions Générales de vente¹ sont applicables en cas de vente de produits par un vendeur professionnel à un acheteur professionnel².

Les présentes Conditions Générales de vente ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles AIR-RH ci-après dénommée le Vendeur fournit les Produits au Client. Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des achats de Produits réalisés par le Client.

1. Engagement moral des 2 parties

Avant toute prestation de AIR-RH, un devis devra être régularisé avec le Client.

La signature du devis vaut engagement dans la réalisation et le paiement complet de la prestation.

Le fait de signer un devis ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

En conséquence, ces Conditions Générales remplacent et annulent toutes déclarations, négociations préalables, engagements de toute nature, communications, orales ou écrites, acceptations et accords préalables intervenus entre le Vendeur et le Client. Le Client reconnaît avoir eu communication des présentes Conditions Générales de vente en vue de procéder à l'achat de Produits auprès du Vendeur, préalablement à la signature du devis.

Les présentes Conditions Générales de vente ont une durée de deux ans à compter de leur acceptation par le Client. Elles pourront faire l'objet de modifications ultérieures, notamment pour tenir compte des évolutions législatives et réglementaires.

La vente ne sera considérée comme définitive qu'après acceptation du devis par le Vendeur et encaissement par le Vendeur de l'acompte ou provision demandée dans le devis.

Les relations contractuelles entre le Client et AIR-RH sont régies par les documents suivants :

- Le devis
- Les Conditions Générales de vente et leurs annexes éventuelles
- Le cas échéant les programmes de formation
- Le cas échéant le contrat de coaching

2. Prix des prestations

Le prix des prestations est fixé après examen de la demande d'intervention au vu d'un catalogue des prix.

Les prix sont exprimés en Euros TTC le cabinet AIR-RH n'étant pas soumis à la TVA (Art 293b du code des impôts). Ces prix sont fermes et non révisables pendant leur période de validité.

3. Résolution et résiliation d'une prestation

Un devis signé ne pourra être résolu que dans 2 cas :

- Les cas de force majeure, habituellement reconnus par la jurisprudence et dans les cas suivants maladie ou accident d'un intervenant, grèves ou conflits sociaux externes à AIR-RH, désastres naturels, pandémie, incendies, interruptions des transports de tout type, des télécommunications, etc.

¹ La vente est définie par l'article 1582 du Code civil comme une convention par laquelle l'un s'oblige à livrer une chose, et l'autre à la payer. Ces Conditions Générales sont réglementées à la fois par le Code civil (article 1119) et par le Code de commerce (article L 441-6 et suivants).

² Ce dernier est défini par l'Ordonnance du 14 mars 2016 relative à la partie législative du Code de la consommation, comme toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel.



- La disparition de l'objet du contrat

Résiliation du fait du client

En cas de résiliation d'un devis signé par le Client, la prestation est due en totalité.

Pour toutes les prestations ayant fait l'objet d'une avance, l'avance ne sera pas remboursée et le solde ne sera pas demandé.

Résiliation du fait de AIR-RH

AIR-RH se réserve le droit de résilier le contrat (devis et conditions générales de vente) en dehors de toute cause de force majeure sous réserve d'en informer le Client au préalable dans un délai raisonnable par mail, en cas de non-respect des obligations contractuelles par le Client, notamment en cas de non-paiement de l'acompte ou de la facture à son échéance, sans préjudice de tous dommages-intérêts susceptibles d'être demandés par le Vendeur.

La responsabilité de la société AIR-RH ne pourra pas être mise en cause si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans le devis ou dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure.

4. Report d'une prestation

Toute prestation ne pourra être reportée par le Client que dans un délai maximum de 6 mois à compter de la signature du devis, sauf circonstances exceptionnelles ou cas de force majeure.

Tout report peut être accepté dès lors qu'il est notifié par mail 15 jours avant la réalisation de la prestation. Dans le cas contraire, la prestation est due en intégralité.

5. Déplacement et frais de déplacement

Les frais de déplacements et d'hébergement liés à la réalisation d'une prestation seront pris en charge par le client et notifiés sur le devis. Dans le cas où cela sera possible, AIR-RH privilégiera pour les transports des billets de train 100% remboursables et modifiables, de même pour les hébergements. En cas de report/d'annulation de la part du client de la date ou de l'entière prestation, les frais de modification et/ou d'annulation seront à la charge du client. Si le client impose à AIR-RH des conditions de déplacement non remboursables et modifiables, ces frais seront imputables au client.

6. Facturation

La facture de l'intégralité de la prestation sera émise à la signature du devis. Le client devra informer le cabinet AIR-RH de l'émission d'un numéro d'un bon de commande, s'il y a besoin.

Le devis est TTC, la cabinet Air-Rh n'étant pas soumis à la TVA (art 293b du code des impôts) et hors frais de déplacement. Les frais de déplacement seront à rajouter au devis.

7. Modalités de paiement

Le règlement de la prestation est effectué, par virement bancaire, à réception de la facture et sauf modalités différentes dûment inscrites sur le bon de commande du Client.

Pour toute prestation égale ou supérieur à 10 000 €, il pourra être proposé au client de payer un premier acompte de 50% à la signature du devis et le solde à réception de la facture.

8. Retard de paiement

En cas de retard ou de défaut de paiement une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-6, alinéa 12 du Code de Commerce). Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris



l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. L 441-10 et D 441-5 du Code de commerce).

9. Propriété intellectuelle

La réalisation de la prestation ne confère aucun droit au Client sur la documentation livrée. Le Vendeur reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle, notamment, sur les photographies, présentations, études, dessins, modèles, prototypes réalisés dans le cadre de la Prestation. En conséquence, le Client s'interdit toute reproduction ou exploitation notamment desdites photographies, présentations, études, dessins, modèles et prototypes, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Vendeur.

10. Assurance de AIR-RH

AIR-RH déclare être titulaire d'une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la mise en jeu de sa responsabilité délictuelle ou contractuelle susceptible d'être engagée dans le cadre de la Prestation.

11. Archives et données personnelles

Les archives comptables du client sont conservées pendant 10 ans après la clôture du dossier conformément au droit applicable. Les autres données personnelles du Client collectées sont uniquement destinées au traitement interne du dossier et sont conservées pendant 5 ans.

Le Client est expressément informé qu'il est en droit de s'y opposer, de récupérer les données qu'il a fournies, de solliciter la rectification ou l'effacement de données et peut également notifier sa volonté de s'opposer au traitement à tout moment.

Pour toute demande à ce titre, le Client pourra s'adresser au responsable du traitement des données personnelles, à savoir : Catherine MAIGNAN 46 rue de la justice 45140 INGRE (catherine@air-rh.fr) accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé.

Conformément au règlement européen n°2016/679 sur la protection des données personnelles, tout intéressé peut également saisir l'autorité de contrôle compétente : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 - Tél : 01 53 73 22 22.

12. Indivisibilité et exclusivité

Les présentes forment une composition indivisible et exprime l'intégralité de l'accord conclu entre les Parties. Toutefois, la clause qui s'avérerait inexécutable ou nulle n'emporterait ni la suspension, ni la nullité des présentes conditions générales de vente, à charge pour les parties de négocier une clause acceptable.

AIR-RH n'est pas tenu par une clause d'exclusivité à l'égard du Client et pourra proposer ses prestations pour une mission similaire à d'autres clients ayant la même activité.

13. Litige – Loi applicable - Tribunal compétent

Tout différend relatif à l'interprétation, la validité ou l'exécution de la présente convention devra être précédée, avant saisine au tribunal compétent, d'une tentative de règlement à l'amiable entre les parties. Si aucune solution ne peut être trouvée au différend contractuel, le litige sera soumis aux juridictions. Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

14. Election de domicile



Pour les besoins des présentes, les Parties font élection de domicile aux adresses indiquées sur le devis. Toute modification devra être signifiée à l'autre Partie, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, afin de lui être opposable.

